

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

1^{er} juin 2026

Délibération affichée en mairie

le : 11 juin 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 10 juin 2026

Accusé réception reçu

le : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents : Camille ROSSI (procuration à Patrick RINIERI), Jean-Pascal PEN-PENIC (procuration à Paul BERNARDI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jacqueline BRAVIN

Délibération n°004-001-2026 : Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués et de leurs suppléants

Vu le Code Electoral, et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Considérant que les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2026 ;

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée :

Liste « Cauro » :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1. Pascal LECCIA | 4. Hélène AUBRY |
| 2. Marie-Agnès PERALDI | 5. Patrick RINIERI |
| 3. Paul BERNARDI | 6. Jacqueline BRAVIN |

COMMUNE DE CAURO

Les Elus procèdent au vote à bulletin secret. Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Quotient électoral pour les délégués : 4.66

Quotient électoral pour les suppléants : 4.66

La liste « Cauro » obtient donc 3 délégués et 3 suppléants pris dans l'ordre de présentation.

Sont proclamés délégués :

1. Pascal LECCIA
2. Marie-Agnès PERALDI
3. Paul BERNARDI

Sont proclamés suppléants :

1. Hélène AUBRY
2. Patrick RINIERI
3. Jacqueline BRAVIN

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

